



ECOLE PRIMAIRE
DE HAUTERIVE FR



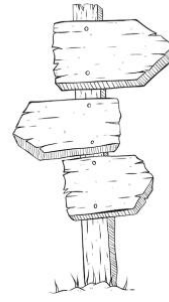
Libretto

Bulletin d'informations

2024/2025



Sommaire



	Pages
1. Rentrée scolaire	3
2. Matériel personnel 1H à 8H.....	3 - 4
3. Répartition des classes	5
4. Horaires.....	6 - 8
5. Calendrier scolaire et vacances.....	9
6. Devoirs surveillés.....	10
7. Dates à retenir.....	10 - 11
9. Interventions dans les classes.....	12
10. Règles de vie et charte.....	13 - 15
11. Absences et demandes de congé.....	15 - 16
12. Transports.....	16 - 18
13. Sécurité.....	19 - 20
14. Coordonnées, adresses et liens divers.....	21

1. Rentrée scolaire

HORAIRES

Jeudi 22 août 2024

2H à 8H : 07h55

1H : 13h35



3H et 4H : pas d'alternance le jeudi 22 août.

L'alternance débute le mardi 27 août et le jeudi 29 août 2024

2. Matériel personnel 1H à 8H

EFFETS PERSONNELS à apporter en classe lors de la rentrée scolaire

Veillez inscrire les nom et prénom de l'élève sur tout son matériel personnel

	1 ^H	2 ^H	3 ^H	4 ^H	5 ^H	6 ^H	7 ^H	8 ^H
un sac d'école	x	x						
un sac d'école pouvant contenir un classeur fédéral			x	x	x	x	x	x
une paire de chaussons fermés	x	x						
une paire de chaussons			x	x	x	x	x	x
un tablier de peinture à manches longues	x	x	x	x	x	x	x	x
des mouchoirs en papier	x	x	x	x	x	x	x	x
une tenue de sport pour l'éducation physique	x	x	x	x	x	x	x	x
des ballerines pour la rythmique	x	x						
des baskets pour l'éducation physique avec semelle blanche qui ne marque pas			x	x	x	x	x	x
un plumier			x	x	x	x	x	x

Dès la 5H, les livres et cahiers devront être doublés et munis d'une étiquette avec le nom et le prénom de l'élève.

Les fournitures scolaires sont remises aux élèves à la rentrée.

L'élève se présente en classe avec son matériel d'enseignement ainsi que les fournitures scolaires personnelles reçues à l'école. **En cas de perte ou de déprédation intentionnelle, le remplacement de ce matériel sera à la charge des parents.**



3. Répartition des classes

1-2H A	Catherine Gillon catherine.gillon@edufr.ch
	Nadine Page nadine.page@edufr.ch
1-2H B	Marie-Christine Schär mariechristine.schaer@edufr.ch
	Lise Leibzig lise.leibzig@edufr.ch
1-2H C	Géraldine Arrighi geraldine.arrighi@edufr.ch
	Nadine Brodard nadine.brodard@edufr.ch
3H	Eva Krattinger eva.krattinger@edufr.ch
	Anne-Laure Grand anne-laure.grand@edufr.ch
4H A	Yasmine Vellone yasmine.vellone@edufr.ch
4H B	Martine Droux martine.droux@edufr.ch
	Anne-Laure Grand anne-laure.grand@edufr.ch
5H	Anne-Sylvie Minguely annesylvie.minguely@edufr.ch
6H A	Jérémie Fleury jeremie.fleury@edufr.ch
6H B	Cindy Chammartin cindy.chammartin@edufr.ch
	Lise Leibzig lise.leibzig@edufr.ch
7H A	Camille Papaux camille.papaux@edufr.ch
	Chloé Crettol chloe.crettol@edufr.ch
7H B	Sophie Wider-Richard sophie.wider@edufr.ch
8H	Eric Zumwald eric.zumwald@edufr.ch
	Chloé Crettol chloe.crettol@edufr.ch
Responsable des appuis	Anne-Laure Grand anne-laure.grand@edufr.ch
Enseignantes spécialisées	Corinne Courlet corinne.courlet@edufr.ch
	Célia Jacot celia.jacot@edufr.ch
	Melissa Jeanmonod melissa.jeanmonod@edufr.ch
	Lisa Marchon Lisa.marchon@edufr.ch
Enseignante FLS	Florence Tomasetti florence.tomasetti@edufr.ch
AC 3H-4H	Anne-Laure Grand anne-laure.grand@edufr.ch
AC 5H-6H-7H-8H	Hélène Ecoffey helene.ecoffey@edufr.ch
Travailleuse sociale scolaire 1H – 8H	Coralie Roulin coralie.roulin@edufr.ch



La communication entre les parents et les enseignants se fait via Klapp
une application mobile officielle sécurisée

4. Horaires



❖ L'horaire est identique de la 1H à la 8H.

Matin : 8h00-11h40 (Sonnerie 7h55)

Après-midi : 13h40-15h20 (Sonnerie 13h35)

Les élèves doivent être dans la cour au moment de la sonnerie. Après l'école, les enfants sont priés de rentrer **directement** à la maison ou d'attendre leur bus. Ils sont sous la responsabilité des enseignants **10 minutes** avant et après l'horaire officiel et uniquement dans l'enceinte de l'école. Un surveillant, engagé par la Commune, se charge de veiller sur les élèves jusqu'au départ des bus. En dehors de ces heures, le corps enseignant décline toute responsabilité.

❖ **Présence des 1^H- 2^H**

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
MATIN	1H 2H	2H	1H	2H	1H 2H
APRES-MIDI	2H	2H	CONGE	1H	2H

❖ **Présence des 3^H- 4^H**

	LUNDI	MARDI		MERCREDI	JEUDI		VENDREDI
MATIN	3H 4H	Alternance 3H	4H	3H 4H	Alternance 3H	4H	3H 4H
APRES-MIDI	3H 4H	3H	Alternance 4H	CONGE	3H	Alternance 4H	3H 4H

Précisions concernant les jours d'alternance du mardi et jeudi matin :

- Tous les élèves vont à l'école le **jour de la rentrée scolaire**.
- Selon l'art. 35² RLS : « **Lorsqu'une semaine comprend un jour férié ou un jour de congé, la planification hebdomadaire de l'alternance est maintenue** ». Dans les classes à petit effectif, l'enseignement alterné peut être supprimé.

❖ **Présence des 5H à 8H**

- Tous les matins et après-midis, du lundi au vendredi.
- Congé le mercredi après-midi

❖ **Education physique et sportive**

Les leçons de sport se déroulent dans la halle de gymnastique et en extérieur.
 Les unités en extérieur peuvent être regroupées sur un après-midi ou un matin.
 Une tenue de sport est exigée, les semelles des chaussures ne doivent pas marquer le sol.
 La douche est obligatoire pour les 3H à 8H.
 Pour être dispensé d'un cours d'éducation physique, une demande doit être transmise à l'enseignant, par écrit ou par mail. Pour une dispense plus longue, un certificat médical est exigé.



	LUNDI		MARDI		MERCREDI		JEUDI		VENDREDI	
	Halle	Extérieur	Halle	Extérieur	Halle	Extérieur	Halle	Extérieur	Halle	Extérieur
08H00-08H50			6H B		7H A				1-2H	
08H50-09H40			6H B		7H A				1-2H	
09H40-10H00	RECREATION									
10H00-10H50	8H		5H		4H A+B	7H B			1-2H	
10H50-11H40	8H		5H		4H A+B	3H		6HA	1-2H	6H B
	PAUSE DE MIDI									
13H40-14H30	7H B		6H A					5H	3H	4H B
14H30-15H20	7H B		6 H A	8 H				7H A	3H	4H A

❖ Piscine

De septembre 2024 à février 2025, les enfants de 3H, 4H et 5H se rendront une fois par semaine à la piscine à Cottens où deux lignes d'eau sont réservées, le vendredi de 09h45 à 10h30. Les trajets se feront avec le bus scolaire.

Dates	Ligne 1	Ligne 2
30 août 2024	4H A	4H B
6 sept. 2024	4H A	4H B
13 sept. 2024	4H A	4H B
20 sept. 2024	4H A	4H B
27 sept. 2024	4H A	4H B
04 oct. 2024	4H A	4H B
11 oct. 2024	4H A	4H B
Vacances d'automne		
08 nov. 2024	4H A	4H B
15 nov. 2024	4H A	4H B
22 nov. 2024	5 H	3 H
29 nov. 2024	CONGE	Journée pédagogique
6 déc. 2024	5 H	3 H
13 déc.2024	5 H	3 H
20 déc. 2024	5 H	3 H
Vacances de Noël		
10 janv. 2025	5 H	3 H
17 janv. 2025	5 H	3 H
24 janv. 2025	5 H	3 H
31 janv. 2025	5 H	3 H
07 févr. 2025	5 H	3 H



5. Calendrier scolaire et vacances

Le calendrier scolaire est disponible sur le site de la scolarité obligatoire OSSO.
http://www.fr.ch/dics/fr/pub/formation/calendriers_scolaires.htm

2024/25			
22.08	Début de l'année scolaire	Anfang Schuljahr	
14.10-25.10	Vacances d'automne	Herbstferien	
01.11	Toussaint	Allerheiligen	
08.12	Immaculée Conception	Unbefleckte Empfängnis	
23.12-03.01	Vacances de Noël	Weihnachtsferien	
03.03-07.03	Vacances de carnaval	Fasnachtsferien	
18.04-02.05	Vacances de Pâques	Osterferien	
29.05	Ascension	Auffahrt	
30.05	Pont de l'Ascension	Brücke nach Auffahrt	
09.06	Lundi de Pentecôte	Pfingstmontag	
19.06	Fête-Dieu	Fronleichnam	Vacances
04.07	Dernier jour de classe	Letzter Schultag	Ferien

Total jours de classe/Total Schultage : 186

1 jour de congé à disposition des cercles scolaires - 1 freier Tag zur Verfügung der Schulkreise

2024	Août August				
Lu Mo		5	12	19	26
Ma Di		6	13	20	27
Me Mi		7	14	21	28
Je Do	1	8	15	22	29
Ve Fr	2	9	16	23	30

2024	Septembre September				
Lu Mo	2	9	16	23	30
Ma Di	3	10	17	24	
Me Mi	4	11	18	25	
Je Do	5	12	19	26	
Ve Fr	6	13	20	27	

2024	Octobre Oktober				
Lu Mo		7	14	21	28
Ma Di	1	8	15	22	29
Me Mi	2	9	16	23	30
Je Do	3	10	17	24	31
Ve Fr	4	11	18	25	

2024	Novembre November				
Lu Mo		4	11	18	25
Ma Di		5	12	19	26
Me Mi		6	13	20	27
Je Do		7	14	21	28
Ve Fr	1	8	15	22	29

2024	Décembre Dezember				
Lu Mo	2	9	16	23	30
Ma Di	3	10	17	24	31
Me Mi	4	11	18	25	
Je Do	5	12	19	26	
Ve Fr	6	13	20	27	

2025	Janvier Januar				
Lu Mo		6	13	20	27
Ma Di		7	14	21	28
Me Mi	1	8	15	22	29
Je Do	2	9	16	23	30
Ve Fr	3	10	17	24	31

2025	Février Februar				
Lu Mo		3	10	17	24
Ma Di		4	11	18	25
Me Mi		5	12	19	26
Je Do		6	13	20	27
Ve Fr		7	14	21	28

2025	Mars März				
Lu Mo	3	10	17	24	31
Ma Di	4	11	18	25	
Me Mi	5	12	19	26	
Je Do	6	13	20	27	
Ve Fr	7	14	21	28	

2025	Avril April				
Lu Mo		7	14	21	28
Ma Di	1	8	15	22	29
Me Mi	2	9	16	23	30
Je Do	3	10	17	24	
Ve Fr	4	11	18	25	

2025	Mai Mai				
Lu Mo		5	12	19	26
Ma Di		6	13	20	27
Me Mi		7	14	21	28
Je Do	1	8	15	22	29
Ve Fr	2	9	16	23	30

2025	Juin Juni				
Lu Mo	2	9	16	23	30
Ma Di	3	10	17	24	
Me Mi	4	11	18	25	
Je Do	5	12	19	26	
Ve Fr	6	13	20	27	

2025	Juillet Juli				
Lu Mo		7	14	21	28
Ma Di	1	8	15	22	29
Me Mi	2	9	16	23	30
Je Do	3	10	17	24	31
Ve Fr	4	11	18	25	

29 novembre 2024 : Journée pédagogique
 20 juin 2025 : Pont de la Fête-Dieu

Le 4 juillet 2025, dernier jour de l'année scolaire, se terminera avec un programme et un horaire particuliers : **les cours finiront à 13h30.**

Rentrée des classes de l'année scolaire 2025-2026 : **jeudi 28 août 2025.**

6. Devoirs surveillés 3H – 7H

- ❖ La Commune de Hauterive, en collaboration avec le Conseil des parents, a mis en place un service de devoirs surveillés pour les élèves de l'école primaire. L'enseignante surveillante répond aux éventuelles questions des enfants mais n'assure pas un accompagnement, ni un appui. Les parents conservent la responsabilité des devoirs de leurs enfants.



Le formulaire d'inscription aux devoirs surveillés peut être obtenu auprès du secrétariat de l'école : evelyne.rolle@edufr.ch.



7. Dates à retenir

- ❖ **10.09.2024 : Education sexuelle**
Soirée d'information pour les parents des 2H, 6H et 8H à 19H30 à la grande salle de l'Ecole primaire de Posieux.
- ❖ **11.09.2024 : Passage école primaire - CO**
Soirée d'information pour les parents des élèves de 8H, à 19H30 au CO du Gibloux.

- ❖ **31.10.2024 : Journée du lait à la pause 2024.**
Cette pause du matin est organisée par le Conseil des parents.



- ❖ **29.11.2024 : Journée pédagogique 2024/2025**
Selon l'art. 36, al 3 RLS, une journée de formation pédagogique par année scolaire réunissant l'ensemble du corps enseignant peut être organisée sur le temps scolaire par la direction d'établissement. Ainsi, **les élèves des écoles enfantines et primaires de Hauterive**, de Gibloux et du CO du Gibloux seront mis en **congé le vendredi 29 novembre 2024**.

- ❖ **6.12.2024 : Cortège et le Fête de la St-Nicolas.**



- ❖ **10.2.2025 – 14.2.2025 : Camp de ski**



à Leysin pour les 7H et 8H.

❖ **2.6.25 – 4.6.25 : Camp vert à Bevaix (NE)** pour les classes de 3H et 4H

❖ **25.6.25 – 27.6.25 : Camp polysport au Sentier (Vallée de Joux)** pour les classes de 5H et 6H.



Selon le RLS, art. 33, la participation aux camps est obligatoire pour tous les enfants. Ils sont entièrement financés par la Commune. Seuls les frais liés aux repas sont à la charge des parents.

❖ **9.5.2025 : Photo de classe**



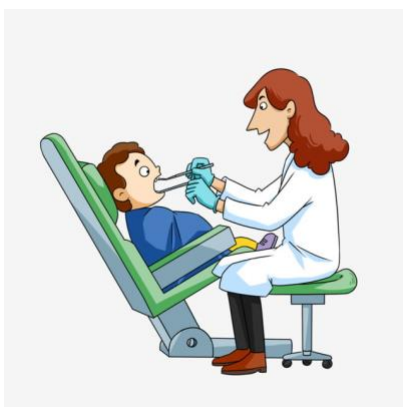
pour tout l'établissement.

8. Interventions dans les classes

Ce tableau présente les interventions prévues dans les classes avec divers partenaires de l'école.

La liste n'est pas exhaustive, en fonction des besoins, des directives et des circonstances, d'autres interventions peuvent être organisées, comme par exemple la médiation scolaire.

Interventions	1 ^H	2 ^H	3 ^H	4 ^H	5 ^H	6 ^H	7 ^H	8 ^H
Prophylaxie dentaire Cours d'hygiène dentaire, une fois par an, par classe	X	X	X	X	X	X	X	X
Contrôle dentaire annuel Le contrôle est obligatoire, sauf sur présentation d'une attestation. Une lettre d'informations est remise aux parents. Les contrôles dentaires sont effectués en clinique dentaire mobile pendant les heures de classe ; les soins sont réalisés à la clinique dentaire fixe. Pour l'année scolaire 2024-2025, la clinique mobile sera présente le mardi 25 et le vendredi 28 mars 2025 .	X	X	X	X	X	X	X	X
Education sexuelle Les collaborateurs/trices du Centre fribourgeois de santé sexuelle interviennent dans les classes, après une soirée d'information pour les parents.		X				X		X
Protection des mineurs Un chargé de prévention effectue un travail d'information et de sensibilisation axé sur les problèmes liés aux incivilités, à la violence et aux actes délictueux.							X	
Education routière Les agents de police visitent les élèves du degré primaire pour les sensibiliser au danger de la circulation routière et leur enseigner les comportements corrects à adopter en tant que piéton et cycliste.	X	X		X		X		X



9. Règles de vie et charte

L'école seconde les parents dans leur responsabilité éducative. Dans l'établissement se côtoient élèves, enseignants et autres intervenants. Les relations entre les uns et les autres doivent être empreintes de respect et de courtoisie, tel est le but de ces règles de vie.



❖ Respect des camarades

L'élève utilise des mots et des gestes acceptables envers ses camarades.

❖ Respect des adultes

L'élève utilise des mots et des gestes acceptables envers les adultes qu'il côtoie.

❖ Respect du matériel

L'élève prend soin du matériel à sa disposition.

❖ Préau et couloirs

L'élève attend calmement en rang sous le préau et se déplace en marchant dans l'établissement.

❖ Moyens de locomotion

L'utilisation d'un vélo, d'une trottinette, de patins, d'une planche ou de chaussures à roulettes est interdite dans l'enceinte de l'établissement de 07h30 à 16h00. Ces véhicules seront parqués à l'endroit prévu à cet effet.

❖ Appareils électroniques

L'utilisation d'appareils électroniques est interdite dans l'enceinte de l'établissement. On entend par appareil électronique tous les appareils permettant de téléphoner, de capter ou de reproduire des sons ou des images ou de communiquer par internet, **y compris les montres connectées.**

❖ Objets dangereux

Les objets dangereux (couteau, laser...) sont interdits dans l'enceinte de l'établissement.

L'établissement scolaire n'est pas responsable du matériel de jeu (trottinettes, ballons, cannes, raquettes, etc.) apporté par les élèves à l'école, en cas de casse, perte, vol...

Ces règles sont applicables dans l'enceinte de l'école, y compris dans les bus scolaires.

224 élèves, 1 équipe, NOTRE école

CHARTRE pour bien vivre-ensemble



RESPONSABILITE

Dans mon école, je suis responsable de ce que je dis et ce que je fais

Je suis responsable :

- De mon travail, de mes devoirs
- De mon matériel (crayons, feutres)
- De mes affaires (veste, chaussons)
- De mes déchets
- D'une bonne ambiance avec mes camarades
- De la cour de récréation et de mon école (je prends soin des arbres, des jeux, des murs, sol, mobilier...)



BIENVEILLANCE

Qui se montre attentif au bien et au bonheur des autres

Je suis bienveillant :

- J'utilise des mots et des gestes convenables
- J'évite les moqueries
- Je respecte mes camarades et les adultes
- Je dis BONJOUR et je dis MERCI
- J'adopte une attitude où je suis ATTENTIF aux autres, notamment je me déplace calmement à l'intérieur du bâtiment



SOLIDARITE

C'est aider les autres personnes, s'entraider pour avancer

Je suis solidaire :

- Nous sommes une équipe
- J'accepte les différences de chacun, je relève les forces
- J'évite les conflits (aucune violence n'est acceptable, que ce soit avec des mots ou avec des coups)
- J'aide mes camarades



PERSEVERANCE

C'est continuer à fournir des efforts malgré les difficultés

Je suis persévérant :

- Je fais toujours de mon mieux dans mon travail d'élève, envers mes camarades et mes enseignants
- Je continue à travailler, à m'encourager malgré les difficultés

1. Responsabilité (*C'est la qualité et l'attitude de la personne qui assume ses paroles et actes*)

Malgré sa force et son imposante posture, **l'aigle** sait se faire discret. Il ne joue pas de la force pour s'imposer face aux autres animaux et assume ce qu'il est.

2. Bienveillance (*qui se montre attentif au bien et au bonheur des autres*)

Une grande bienveillance et un véritable savoir-vivre accompagnent **le loup** dans ses rapports avec les siens. Un loup voue un fort attachement à sa communauté. Il se bâtit en association avec ceux de sa meute et n'emploie tous ses talents que pour leur bien-être.

3. Solidarité (*C'est aider les autres personnes volontairement. C'est s'entraider pour avancer*)

Les fourmis sont solidaires les unes des autres pour parvenir, par exemple, à déplacer de grands objets ou creuser la fourmilière.

4. Persévérance (*C'est l'action de continuer à fournir des efforts malgré les difficultés*)

Lent et tenace, **le castor** symbolise la sagesse et la persévérance : de nobles qualités qui ont permis à cet animal de créer de beaux et grands barrages.

10. Absences et demandes de congé

❖ Absences



Art. 39 RLS Absence imprévue

En cas d'absence imprévue d'un ou d'une élève, notamment en cas de maladie ou d'accident, les parents en avisent immédiatement l'établissement via KLAPP, en indiquant le motif de l'absence.

L'absence pour maladie ou accident doit être justifiée au moyen d'un certificat médical adressé à la direction d'établissement, dès qu'elle dépasse quatre jours de classe consécutifs, week-ends et jours fériés non compris, ou en cas d'absences répétées. Le mercredi compte pour un jour, tout comme les absences lors d'un jour d'alternance.

La demande de dispense d'un cours particulier ou d'une activité scolaire est accompagnée d'un certificat médical si elle est motivée par des raisons de santé.

A la demande de l'école, les élèves rattrapent la matière et les évaluations manquées. Si l'absence a interféré avec une période d'examen officiels, des mesures spécifiques seront prises.

Art. 40 RLS Absences imputables aux parents (art. 32 LS)

¹ Lorsqu'une absence illégitime ou des arrivées tardives et répétées d'un ou d'une élève sont dues au fait des parents ou lorsqu'un congé a été obtenu sur la base de fausses déclarations, la direction d'établissement dénonce les parents à la Préfecture.

❖ Demandes de congé - possibilités

1. Nouveauté : Jours joker

Dès le 1er août 2022, les parents sont autorisés à demander un congé pour leurs enfants à la hauteur de quatre demi-jours de classe par année scolaire (jours « joker ») sans présenter de motif, sous réserve des conditions suivantes inscrites dans le nouvel article du Règlement de la Loi sur la scolarité obligatoire (RLS, art. 36a) :

- *Les jours joker ne peuvent pas être utilisés le premier jour d'école de l'année scolaire et durant les camps organisés par l'école (voir point 8 – Agenda et activités scolaires).*
- *Les jours joker peuvent être cumulés. Les jours joker non utilisés ne peuvent pas être reportés à l'année scolaire suivante.*
- *En cas d'absences non justifiées d'un ou d'une élève, la direction d'établissement peut restreindre ou refuser l'utilisation des jours joker.*
- *Les parents informent l'enseignant.e (par écrit, mail ou courrier) de la prise d'un jour joker au moins une semaine à l'avance.*
- *Les parents sont responsables des congés qu'ils sollicitent pour leurs enfants et assurent le suivi du programme. Les élèves rattrapent la matière et les évaluations manquées.*

Nous vous rendons attentifs au fait que les mois de janvier et juin sont particulièrement chargés en évaluations. Si vous souhaitez prendre un jour joker durant ces mois-là, cela est tout à fait possible. Cependant il est fort probable que votre enfant doive rattraper certaines évaluations à un autre moment que ses camarades de classe. Cela peut être un peu déstabilisant pour votre enfant.

2. Demande de congé extraordinaire.

Pour une demande congé qui dépasserait ces quatre demi-jours joker, la procédure de demande de congé auprès de la Direction d'école reste valable (délai : un mois à l'avance).

Les conditions, la procédure et le formulaire sont disponibles sur le site de la scolarité obligatoire OSSO :

http://www.fr.ch/osso/fr/pub/vacances_et_conges/demande_de_conge.htm.

11. Transports

❖ Informations générales

Selon l'art. 18 RLS, les parents sont responsables des trajets entre le domicile et le lieu de prise en charge de l'enfant. Lors d'un transport scolaire organisé, les élèves sont sous la responsabilité des transporteurs et transporteuses et des communes.

Les conducteurs/trices des bus sont responsables des enfants à bord de leur véhicule. En cas de retard ou d'absence d'un enfant, elles circulent selon les horaires prévus.

M. Hicham Frossard, conseiller communal, est la personne de contact pour les parents.

❖ Charte du bus scolaire

Cette charte est présentée par les enseignants aux élèves à chaque rentrée scolaire.

Chaque enfant la signe, la fait signer à ses parents et la remet à son enseignant.e.

L'élève ne respectant pas la charte peut être exclu des transports scolaires pour une durée à déterminer de cas en cas et pouvant aller d'une semaine à une année scolaire.

En cas de dégât, une plainte pénale peut être déposée par les TPF.

❖ Répartition des enfants dans les bus



Merci de respecter le groupe qui vous est attribué selon votre lieu d'habitation.

Couleurs	Rues	Arrêts
Bleu ■ 1 MIDIBUS	Ferme de la Tioleyre (matin et début d'après-midi)	Ferme de la Tioleyre
	Route du Village Impasse du Triolet Route de Magnedens 4, 5, 11 Route de Rimbotzat Chemin des Longs-Praz 11 Chemin du Vieux-Château	Le Poyet
	Route de Posieux 2, 10, 12	Administration communale (groupe 1)
Jaune ■ 2 MIDIBUS	Chemin de Chanta-Grelet Impasse du Plan Impasse de la Clé Route de l'Aérodrome Chemin du Faubourg Chemin des Esserts	La Clé
	Route des Condémines Route du Grand-Clos Chemin des Dailles 3	Administration communale (groupe 2)
	Ferme de la Tioleyre (midi et fin d'après-midi)	Ferme de la Tioleyre
Violet ■ 1 MINIBUS	Chemin du Grabo 2 (matin et début d'après-midi)	Station-service
	Route de Posieux 21, 23, 25 Chemin des Granges 10 à 29	Les Granges (groupe 1)
Vert ■ 2 MINIBUS	Chemin des Granges 30 à 43 Chemin du Chêne Impasse des Rosiers Chemin de la Passerelle	Les Granges (groupe 2)
	Chemin du Grabo 2 (midi et fin d'après-midi)	Station-service

❖ Horaires des bus



MATIN			MIDI		
<i>Midibus</i>			<i>Midibus</i>		
Ferme La Tioleyre	7h24	Bleu 1	Ecole	11h48	Bleu 1
Le Poyet	7h32		Administration (groupe 1)	11h52	
Administration (groupe 1)	7h35		Le Poyet	11h55	
Ecole	7h40		Ecole	12h01	
La Clé	7h46	Jaune 2	Administration (groupe 2)	12h05	Jaune 2
Administration (groupe 2)	7h50		La Clé	12h09	
Ecole	7h55		Ferme de la Tioleyre	12h19	
<i>Minibus</i>			<i>Minibus</i>		
Station-service	7h40	Violet 1	Ecole	11h48	Violet 1
Les Granges (groupe 1)	7h44		Les Granges (groupe 1)	11h51	
Ecole	7h47		Ecole	11h55	
Les Granges (groupe 2)	7h50	Vert 2	Les Granges (groupe 2)	11h58	Vert 2
Ecole	7h55		Station-service	12h01	
DEBUT D'APRES-MIDI			FIN D'APRES-MIDI		
<i>Midibus</i>			<i>Midibus</i>		
Ferme de la Tioleyre	13h04	Bleu 1	Ecole	15h28	Bleu 1
Le Poyet	13h12		Administration (groupe 1)	15h32	
Administration (groupe 1)	13h15		Le Poyet	15h35	
Ecole	13h20		Ecole	15h41	
La Clé	13h26	Jaune 2	Administration (groupe 2)	15h45	Jaune 2
Administration (groupe 2)	13h30		La Clé	15h49	
Ecole	13h35		Ferme de la Tioleyre	15h59	
<i>Minibus</i>			<i>Minibus</i>		
Station-service	13h20	Violet 1	Ecole	15h28	Violet 1
Les Granges (groupe 1)	13h24		Les Granges (groupe 1)	15h31	
Ecole	13h27		Ecole	15h35	
Les Granges (groupe 2)	13h30	Vert 2	Les Granges (groupe 2)	15h38	Vert 2
Ecole	13h35		Station-service	15h41	

12. Sécurité

❖ Recommandations

(Art. 18 RLS) **Les parents sont responsables des trajets de leur enfant entre le domicile ou la résidence habituelle et l'établissement ou, en cas de transport scolaire organisé, des trajets entre le domicile ou la résidence habituelle et le lieu de prise en charge de l'enfant.**



Dès le premier jour d'école, dans le cadre de la prévention routière, un signe distinctif est distribué aux élèves qui doivent le porter : boudrier réfléchissant jaune avec autocollant pour les élèves de 1H-2H, gilet de sécurité jaune pour les élèves de 3H.



❖ Message de la police cantonale

NOS CONSEILS DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE SUR LE CHEMIN DE L'ÉCOLE

En tant que parents, montrez l'exemple !

Ainsi votre enfant adoptera un comportement correct dans la circulation.

A pied, c'est mieux

Il vivra ses propres expériences.



- Choisissez le chemin le plus sûr et parcourez-le plusieurs fois ensemble ;
- Attirez son attention sur les dangers possibles ;
- Faites-le partir suffisamment tôt : se dépêcher augmente les risques d'accident ;

Avant de traverser : **S'ARRÊTER, REGARDER, ÉCOUTER**

A vélo et à trottinettes

Ce n'est qu'en 6H que les bases leur sont enseignées. Plus jeunes, ils ne sont pas capables d'anticiper, de réagir correctement dans toutes les situations.

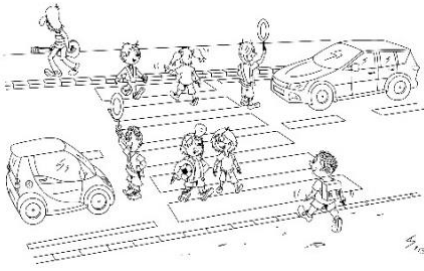
- Seul un vélo correctement équipé est admis ;
- Le port du casque est fortement recommandé ;
- Sur un trottoir, le cycliste pousse son vélo ou sa trottinette.



En voiture

Les parents taxis augmentent les dangers aux alentours des écoles.

Si un trajet est nécessaire :



- Assurez-vous que tout le monde est bien installé : ceinture, rehausseur, appuie-tête... ;
- Utilisez les places de stationnement prévues ;
- Arrêtez-vous complètement au passage pour piétons ;
- Respectez les signes des patrouilleurs scolaires.

Etre vu

Afin que le conducteur puisse réagir, soyez visibles !

- De jour comme de nuit, portez des vêtements clairs et/ou réfléchissants.

AIDEZ-NOUS À PROTÉGER VOS ENFANTS !



POLICE CANTONALE FRIBOURG
Section analyse, prévention, éducation routière

+41 26 305 20 30

www.policefr.ch



13. Coordonnées, adresses et liens divers

❖ Etablissement scolaire

Ecole primaire de Hauterive (FR)
Rte de l'Ecole 14
1725 Posieux – 026 411 22 57

❖ Direction d'école

Mme Valentine Schneuwly – 026 411 51 42
Ecole primaire de Hauterive (FR) - Rte de l'Ecole 14 – 1725 Posieux
dir.ep.hauterive@edufr.ch

❖ Secrétariat scolaire

Mme Evelyne Rolle – 026 411 51 42
Ecole primaire de Hauterive (FR) – Rte de l'Ecole 14 – 1725 Posieux
evelyne.rolle@edufr.ch

❖ Inspectorat scolaire

Mme Virginie Milan – Inspectorat scolaire
Route André-Piller 21 - 1762 Givisiez – 026 305 12 34
inspectorat.scolaire@fr.ch

❖ Conseil des parents

M. Hicham Frossard – Conseiller communal – 076 586 87 50 – hicham.frossard@bluewin.ch
Mme Mélody de Aquino – melody.deaquino@gmail.com
Mme Aline Marty Sauter – alinemarty@hotmail.com
Mme Barbara Monney – barbara-monney@hispeed.ch
M. Gregory Chatton – gregory.chatton@edufr.ch
M. Frédéric Guillet – fred.guillet@gmail.com